

date Vevey, le 20 avril 2026
concerne **Communiqué de presse**

La Riviera et le Haut-Lac déposent leur SRGZA !

Sous le pilotage de Rivelac, la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA) est désormais validée par l'ensemble des exécutifs et des législatifs des 13 communes vaudoises de l'Agglomération. Cette étape marque l'aboutissement d'un processus exigeant, engagé depuis 2020, dans un contexte légal et territorial particulièrement complexe.

Depuis l'entrée en vigueur de la LAT, l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) impose aux cantons d'introduire un système de gestion des zones d'activités. Le Canton de Vaud a privilégié une approche régionale, demandant aux communes et aux régions d'élaborer une stratégie coordonnée pour planifier et gérer leurs zones d'activités. L'objectif est de répondre aux besoins économiques actuels et futurs, de renforcer l'emploi local et d'assurer une utilisation mesurée et rationnelle du sol à l'échelle régionale.

Porté par l'Agglomération Rivelac, en collaboration avec les organismes de développement économique, PROMOVE et Chablais Région, et soutenu pour un groupement de bureaux spécialisés, ce travail a nécessité de nombreuses analyses, ateliers et phases de concertation. Après la consultation publique de l'automne 2024, la stratégie a été consolidée avec l'ensemble des partenaires concernés.

Début avril 2025, les 13 Municipalités ont adopté à l'unanimité le volet opérationnel, ouvrant la phase de validation des Conseils communaux. Afin de maintenir un processus démocratique avec les treize communes engagées, des commissions ad hoc issues des Conseils communaux et généraux ont été mises en place dans chaque commune et réunies à deux reprises. Ce dispositif a permis d'informer, d'échanger et d'intégrer des propositions d'adaptation dans un esprit constructif.

L'adoption formelle du volet stratégique par les Organes délibérants, formalisé dans un document unique pour toutes les communes, s'est déroulée entre fin août et fin octobre 2025. Malgré la complexité de l'exercice et le défi que représentait la construction d'une vision commune, les membres du COPIL ont su mobiliser et convaincre leurs élus, permettant ainsi l'adhésion de l'ensemble des communes.

Le dossier a été transmis mi-avril 2026 au Conseil d'État vaudois pour approbation. Cette étape ouvre désormais la voie à la mise en œuvre concrète de la stratégie, au service du développement économique régional et d'un aménagement du territoire durable et coordonné.

Contacts

- Pierre-Alain Karlen, Co-président du Comité de pilotage d'Agglomération Rivelac, Syndic de Noville, au 021 967 15 25
- Elise Kaiser, Co-présidente du Comité de pilotage d'Agglomération Rivelac, Conseillère municipale de la Tour-de-Peilz, au 079 575 41 12
- Johan Grossmann, Coordinateur du bureau technique d'Agglomération Rivelac, au 021 943 29 15